



janvier 27, 2011

Gaz de schiste : un industriel suspend toutes ses extractions après un incident

par Sylvain Lapoix

Des millions de litres d'eau, un puits de quelques centimètres de diamètre, quelques centaines de bar de pression et... boum ! La société Talisman qui exploite 300 puits de gaz de schiste au Canada et aux Etats-Unis, a décidé de stopper toutes ses opérations de fracturation hydraulique suite à un incident spectaculaire qui aurait pu avoir des conséquences graves.

Pendant une opération de fracturation hydraulique dans l'Etat américain de Pennsylvanie le 14 janvier, les « liquides de fracturations » (mélange de produits chimiques) et le sable censés aider à écarter les failles de la roche et pousser à la surface le gaz emprisonné dedans ont été « projetés dans les airs », selon la formule du département de protection environnementale (DEP) du centre-Nord américain. Les dégâts auraient été évités par la fermeture du puits quelques heures plus tard, suivie par un arrêt de toutes les opérations du même type en Amérique du Nord.

Depuis cet incident, Talisman est sous étroite surveillance des autorités environnementales des deux côtés de la frontière : aux Etats-Unis, le DEP a passé au peigne fin la zone, récupéré des échantillon de terre pour voir si les liquides n'ont pas contaminé les sols et demandé à Talisman de procéder à des changements sur tous ses sites dans le Nord-Est des Etats-Unis. Au Canada, le ministère québécois de l'environnement a émis deux avis pour la mauvaise gestion de l'eau de fracturation par la compagnie. La semaine dernière, le site d'info québécois Rue Frontenac avait par ailleurs révélé que le site de Lercleville (propriété de la même compagnie) avait subit des réparations très lourdes suite à d'importantes fuites de gaz dans le coffrage du puits.

Talisman a déclaré suspendre les opérations de fracturation hydraulique jusqu'à la fin d'une enquête interne. Reste à savoir jusqu'où ce nouveau géant du gaz de schiste remettra en cause ses pratiques : selon l'ONG Land Trust association, elle aurait commis 1435 infractions à la législation environnementale entre janvier 2008 et juin 2010..